



Focus n° 10 –
06/01/12

La population en
Belgique a encore
augmenté en 2011

[La Direction générale
Institutions et
Population :](#)

- est un département du Service public fédéral Intérieur
- produit et gère la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID
- gère le Registre national
- veille au bon déroulement démocratique des élections.



Envoyez toutes vos questions et remarques sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

ou par E-mail : Peter.Grouwels@rrn.fgov.be



Registre national

La population en Belgique a encore augmenté en 2011

L'année 2011 étant à présent derrière nous, le Service Population du SPF Intérieur peut dresser un bilan provisoire de cette année.

Sur la base des chiffres du Registre national, nous avons examiné dans quelle mesure la population de notre pays, nos provinces, nos villes et nos communes a augmenté ou diminué.

Il semble qu'en 2011, nous avons pour la première fois franchi le cap des 11 millions d'habitants. La tendance à la hausse de ces dernières années s'est également poursuivie dans le courant de l'année 2011. Globalement, la population en Belgique a augmenté de 0,8%. La plus forte croissance de la population a été constatée à Bruxelles avec 1,51%. En Wallonie et en Flandre, elle a respectivement augmenté de 0.69 % et 0.73 %.

En annexe, vous trouverez tous les chiffres pour toutes les Régions, provinces et communes belges ainsi que l'indication du nombre de naissances et de décès. Les autres facteurs qui entraînent une augmentation ou une diminution de la population sont les migrations et les radiations d'office. Par migrations, on entend les changements de résidence dans le pays, les émigrations vers l'étranger et les immigrations de l'étranger.

Les chiffres comprennent toutes les inscriptions dans la commune quel que soit le registre dans lequel les citoyens sont inscrits: registre de la population, registre des étrangers ou registre d'attente.

Il ne s'agit toutefois pas des chiffres complets et officiels. Il est encore un peu trop tôt pour pouvoir les communiquer. Il reste toujours les changements (décès, migrations internes et externes, ...) qui ont eu lieu à la fin décembre mais qui doivent encore être traités par les communes au cours des premières semaines de janvier.

Les chiffres officiels seront connus aux alentours du 20 janvier.

Pour de plus amples informations : <http://www.ibz.rrn.fgov.be/>

